

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
34ème session - 8 mars- 12 mars 2021

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RÉSOLUTION N°3

COMMISSION SECURITÉ PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution : SEC/R.3/03.21

Objet : Sites et accessibilité

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant que le tout numérique laisse beaucoup de personnes sur le bord du chemin,

Considérant que de nombreuses démarches ou contacts sont devenus impossibles, en particulier de l'étranger

Considérant que l'utilisation du numérique comporte des risques pour les personnes fragiles

Considérant les problèmes de plus en plus importants de cyber malveillance,

DEMANDE

- **Que les moyens d'accès par téléphone restent disponibles et soient facilités, en particulier de l'étranger**
- **Que les sites en particulier *Service Public* et ceux des postes soient améliorés et conçus en se plaçant du point de vue de l'utilisateur, que l'accès soit simplifié**
- **Que les sites des postes comprennent une rubrique sécurité comportant les numéros d'urgence, les consignes de précaution ainsi que des liens en particulier celui concernant la cybermalveillance**
-

| Résultat | Adoption en commission | Adoption en séance |
|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Unanimité | | |
| Nombre de voix « pour » | | 49 |
| Nombre de voix « contre » | | 1 |
| Nombre d'abstentions | | 5 |